

LA MARNE

Article paru le 6 novembre 2024

ENVIRONNEMENT. Ne jetez plus vos outils usagés de peinture, les déchèteries les recyclent !

•Baptiste RINGEVAL



Ne jetez plus vos pinceaux usagés à la poubelle. Pixabay

Ne jetez plus vos outils de peinture usagés dans la poubelle. Depuis ce mois d'octobre, les six déchèteries du Sigidurs, dont une est installée à Dammartin-en-Goële, incitent toutes et tous à venir déposer ses outils usagés de peinture dans un objectif de recyclage et de valorisation. L'éco-organisme [ECODDS](#), engagé dans le traitement des déchets chimiques, assure leur prise en charge et un traitement sécurisé pour protéger notre santé et l'environnement.

Les outils acceptés

Jusqu'à présent, ces outils étaient déposés dans les bennes des encombrants, des métaux ou des déchets incinérables selon leur nature. Mais, quand ils sont souillés par des résidus de peinture, solvants ou autres produits chimiques, ils deviennent des déchets dangereux. Désormais, vous pouvez donc

apporter l'ensemble de l'outillage usagé du peintre en déchèterie. Sont acceptés :

- Pinceau plat pour peindre – pinceau pouce – pinceau à rechampir ;
- Queue de morue – queue/ brosse de radiateur ;
- Brosse à badigeonner / à encoller – brosse hermétique à peindre – brosse ovale/large ;
- Manchon pour application d'enduit – de crépi – de résine – de colle ;
- Grille d'égouttement – d'essorage – de peinture – de raclage – de grattoir ;
- Bac à peinture pour mini rouleau et rouleau ;
- Seau à peinture.

Leurs valorisations

Les parties en plastiques sont transformées en granulés pour fabriquer des caissettes de collecte de déchets chimiques.

Les parties métalliques sont revendues à des ferrailleurs et aciéristes pour être réutilisées dans la construction automobile et industrielle.

Les autres parties sont utilisées en valorisation énergétique pour produire du chauffage et/ou de l'électricité.

Pourquoi déposer ses produits chimiques ?

Les produits chimiques usagés peuvent constituer des déchets

dangereux pour votre santé, pour votre environnement, et être un réel facteur de pollution. Ils ne peuvent pas être pris en charge par le ramassage des ordures ménagères et nécessitent une collecte spécifique et séparée.

C'est pour bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés qu'ils doivent être déposés en déchèterie ou dans un point de collecte temporaire. Par conséquent, ils ne doivent être jetés ni dans les poubelles (ordures ménagères, tri sélectif), ni dans les canalisations (WC, évier).

Quand vous jetez un produit chimique usagé dans une poubelle, vous compromettez la valorisation des déchets qu'elle contient ; en d'autres termes, vous polluez votre poubelle et empêchez sa valorisation.

! Ce service est réservé uniquement aux particuliers munis de leur carte d'accès en déchèterie. ■